



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PME

Question écrite n° 10404

Texte de la question

M Jacques Maheas attire l'attention de Mme le ministre des affaires européennes sur les conditions de règlement des petites et moyennes entreprises. Ces délais sont, en effet, fort longs et compromettent souvent la trésorerie des PME Il lui demande si elle a l'intention d'harmoniser ces délais de paiement, compte tenu de ce qui se passe dans les pays de la Communauté.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème des conditions de règlement des petites et moyennes entreprises constitue une question souvent essentielle pour les chefs d'entreprise dont elle conditionne mécaniquement la santé financière et parfois la survie pure et simple. Malgré son intérêt pour la réforme et la vitalité des PME, il n'est pas cependant du ressort du Gouvernement d'harmoniser des règles qui résultent des relations contractuelles entre les entreprises concernées et qui appartiennent à la liberté des affaires. Le crédit interentreprises n'est d'ailleurs pas du ressort de la nouvelle loi bancaire.

Données clés

Auteur : [M. Mahéas Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10404

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1077